

**INFORMATION DES PORTEURS DE PART DU FCP
RICHELIEU AMERICA
ISIN FR0014009ST7, FR0013456886, FR0013456852, FR0013456845, FR0013456902**

Paris, le 13 mars 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) géré par Richelieu Invest et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine de la Directive UE 2024/927 du 13 mars 2024, les fonds devront désormais inclure deux outils de gestion de la liquidité dans leur documentation réglementaire. Par conséquent, nous vous informons de la mise en place du dispositif de plafonnement des rachats ou « Gates ».

Chaque OPC pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs de l'OPC sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPC.

Par ailleurs, nous vous informons de la mise en place d'un dispositif d'ajustement de la valeur liquidative (« VL ») avec seuil de déclenchement (« Swing Pricing »).

Cette méthode consiste en l'ajustement de la VL, à la hausse ou à la baisse, lorsque le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts/actions de l'OPC dépasse un seuil préétabli, afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables à ces ordres.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération n'est pas soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers et prendra effet en date du 16 avril 2026.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque :** Non significative



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette modification n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces modifications interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et du prospectus de votre FCP, disponibles sur le site de Richelieu Invest : www.richelieuinvest.com ou sur simple demande auprès de Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Invest